



Conférence des présidents du 21 avril 2018. Tenue à l'Arténium. 63122 CEYRAT

présents

CHANTEREAU Claude	Président LAURATT	BAILLEUL Sandrine	Présidente D15
PIERRE Yves	Vice-Président LAURA TT	POULAT Jean-Michel	Président D38
COMYN Jean-Christophe	Secrétaire général LAURA TT + Président D73	PERRIN Jacques	Président D42-43
CASTANO Jean	Trésorier LAURA TT	PLANQUE Philippe	Président D63
FEYDEL Thomas	Président D03	ROUSSET Cédric	Vice-Président D69

Assistent : CHIORINO Laure – PERON Roger Secréariat AURA

Excusés : PARSUS Guillaume (Président D01) - WEBER Jean-Paul (Président D07-26)

Absent : LEJAY Olivier (Président D74)

J.C. COMYN déclare la séance ouverte à 10 H. Il accueille le nouveau président du comité de l'Allier, Thomas FEYDEL. Un tour de table de présentation est réalisé.

1. Informations du président Claude CHANTEREAU

Claude CHANTEREAU indique qu'il interviendra de façon plus détaillée lors de la réunion du Conseil l'après-midi. Pour ce matin, il souhaite insister sur deux points :

- Certains comités sont absents, ce qui est très regrettable dans la mesure où cela appauvrit les échanges et rend plus difficile la prise de décision sur des dossiers importants. Pourtant, les dates sont communiquées longtemps à l'avance...
- La prochaine réunion d'Equipe Technique Régionale se tiendra en juin.

Claude CHANTEREAU indique que cette instance est très importante pour les cadres techniques départementaux qui peuvent échanger sur leurs pratiques, prendre connaissance des informations et évolution communiquées par la DTN, évaluer l'intérêt des actions qu'ils mènent et s'interroger sur leur évolution.

Comme les comités de l'ex-Auvergne n'ont pas de cadres techniques, la prochaine réunion d'ETR se tiendra à Ceyrat en demandant à ces comités de jouer le jeu en déléguant un responsable technique et aux autres comités d'accepter le fait que leurs cadres passeront sans doute plus de temps en déplacement. Il ajoute que l'objectif de mettre en place un cadre technique sur les 3 comités occidentaux reste à l'ordre du jour. Il faut toutefois construire un plan d'action et c'est bien à cela que l'ETR peut servir.

2. Dossier CNDS 2018 – Yves PIERRE

Y. PIERRE indique qu'il a fallu faire avec une « valse » de correspondants CNDS au sein de la DR, pour aboutir finalement à plus de correspondant du tout... Ce qui explique que les informations nous sont parvenues éparses et diffuses. Toutefois, les CDOS ont fait la liaison avec les comités, l'information centrale étant la baisse de 23% des subventions, avec des disparités entre des territoires et des disciplines.

L'analyse des directives montre également que les subventions ne seront attribuées que sur les actions menées dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires sur la base d'une liste validée par le Ministère. On retrouve les axes prioritaires de la Région

Les actions sport-santé et entraînement ne sont plus prises en charge.

Pour les clubs, il n'est plus possible de demander qu'une seule action avec une subvention minimum de 1 500 euros (1 000 dans les territoires précisés ci-avant) donc une action d'un montant de 5 000 euros environ, ce qui exclut de fait la quasi-totalité des petits clubs.

Les comités départementaux ne peuvent plus faire de demande d'aide au titre de la formation. Ils doivent chacun établir un projet auprès de la ligue qui compilera toutes les demandes et soumettra le dossier au CNDS. Ensuite, c'est la ligue qui recevra la subvention et qui aura la charge de la répartir entre les comités. Claude CHANTEREAU précise que le montant total de subvention « formation » attribué aux comités s'est élevé en 2017 à 11 200 euros.

A ce jour, 4 comités ont fait parvenir leur demande de formation à Claude CHANTEREAU. Il rappelle que le dossier CNDS doit être déposé le 02 mai et il a lui-même retenu le secrétariat le mercredi 25 avril prochain pour réaliser le dossier CNDS AURA. Il faut donc que les comités n'ayant pas encore envoyé leur demande le fasse pour le mardi 24.

Jean-Michel POULAT émet l'idée de partager les projets entre les comités afin d'avoir une présentation plus cohérente. Si cela peut se réaliser assez facilement sur la formation, peut-on l'envisager sur tous les domaines ?

Yves PIERRE approuve : il faut serrer les rangs et partager les expériences afin d'avoir des actions solides et répondant aux exigences du ministère. L'avenir oblige à s'épauler les uns et les autres.

3. Point licences – Claude CHANTEREAU

Forte chute sur les licences traditionnelles dont il apparaît peu probable désormais qu'elle puisse être rattrapée.. Claude CHANTEREAU précise que cela représente un manque à gagner de 15 000 euros...

Sur les promos, pas de soucis par contre, mais même si nous dépassons le nombre de l'an passé, cela ne compensera pas le déficit en finances.

Une comparaison des statistiques montre une forte baisse chez les plus jeunes. Claude CHANTEREAU interroge les présidents sur les raisons possibles de cette baisse et sur quelles actions mener pour remonter la pente ?

Pour le comité du Rhône, des clubs importants peinent au niveau des effectifs. L'explication avancée repose sur la mise en place des « TAP » (temps d'activité périscolaire) qui ont éloigné les enfants des clubs. Cette action disparaissant dans un grand nombre de communes, va-t-on assister à un retour de ces jeunes ?

Dans le comité de l'Isère, des retours insistent sur le passage de 6 à 4 joueurs en championnat par équipes. D'autres sont sur l'obsolescence de nos épreuves. Comment rendre nos compétitions plus attractives (durée trop longue notamment) ?

4. Mise à jour des statuts des départements – Jean-Christophe COMYN

Jean-Christophe COMYN rappelle aux présidents que la FFTT a fait parvenir des directives pour remettre à jour les statuts en conformité avec les obligations légales récentes. Pour ceux qui n'auraient pas encore fait la démarche, il faut sans doute procéder à une relecture attentive des statuts existants et peut-être envisager de présenter des modifications à leur prochaine A.G.

J.C. COMYN tient les documents à disposition de ceux qui n'auraient pas eu l'information.

5. Projet de développement 2018-2024 – Yves PIERRE

Yves PIERRE rappelle que le terme de l'action à 2024 a été choisi afin de donner de l'ampleur au projet car il est bien évident qu'à l'issue du présent mandat, en 2020, ceux et celles qui l'ont lancé ne seront peut-être plus là... Mais il est apparu nécessaire de formaliser un canevas de travail autour d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs dont pourront s'emparer les dirigeants de la ligue, à charge pour eux de les adapter et modifier si besoin.

A l'heure actuelle, si l'organisation des compétitions est plutôt bien connue des clubs au niveau de la répartition entre les différents échelons, Les autres domaines sont beaucoup moins maîtrisés et il semble bien que la partie « développement » soit la moins bien appréhendée. A partir de là, il est indispensable de se rencontrer, d'échanger les expériences et les informations, de mener le travail en synergie entre la ligue et les comités départementaux.

Les fiches actions serviront de support au développement pour tous. Les actions ne sont pas forcément très complexes et il est plus efficace d'avoir de nombreuses petites actions permettant d'être repéré dans l'environnement municipal.

On peut aussi envisager la mise en place d'actions « territoires » sur des zones limitrophes de deux ou plusieurs comités. Une action peut être gérée en commun par plusieurs comités par exemple.

La ligue peut apporter du support, des moyens humains si les comités ne sont pas en mesure de faire l'action seuls.

Yves PIERRE conclut en indiquant que le plan présenté devra être approuvé par le Conseil de ligue qui se réunit l'après-midi.

6. La CAGID ? – Claude CHANTEREAU

La FFTT a pu être surprise par des problèmes financiers comme celui du CD43 qui s'est retrouvé en cessation de paiement. Elle a donc souhaité créer la Commission d'Aide à la Gestion des Instances Déconcentrées.

Ce groupe est composé de 4 personnes sous la houlette de Claude CHANTEREAU.

Son travail est de recueillir les informations financières des ligues et comités et de faire l'analyse de leur mode de gestion. Claude CHANTEREAU donne quelques exemples de comités de la ligue AURA sur le rapport entre les fonds propres et la masse salariale. Le schéma met en évidence des forces et faiblesses dont les dirigeants concernés n'ont pas forcément conscience.

Claude CHANTEREAU rappelle que comités et ligues sont dans l'obligation de communiquer à la FFTT leurs états financiers de fin de saison, ce qui n'est pas toujours fait. Il remarque que des premiers travaux menés par la commission ressortent de nombreuses difficultés :

- Les comptes ne sont pas arrêtés aux mêmes dates,
- Leur présentation est très variable et ne facilite pas l'analyse
- Il n'y a bien souvent pas de bilan réalisé.

Un autre travail de la commission est de diminuer ces problèmes en amenant les instances à arrêter leurs comptes soit au 30 juin, soit au 31 décembre, en unifiant les présentations et modes de travail et en proposant des modèles de bilans à faire remonter.

A terme, la FFTT souhaite également mettre en place un fond d'investissement alimenté, sur la base du volontariat, par les comités et ligues qui le souhaitent. Ce fond permettrait d'une part à la FFTT de lancer des actions de développement et de communication et, d'autre part, de venir en aide à des comités ou ligues connaissant des difficultés financières.

7. Unification des tarifs régionaux

Comme le président de la FFTT l'a indiqué lors de la dernière réunion du Conseil de ligue en janvier, le souhait fédéral est de n'avoir qu'un seul tarif pour les prestations fédérales (licences, critérium, mutations) sur tous les territoires. L'objectif est de mettre en place ce système en 2019-2020.

Le principe serait que la FFTT récupérerait directement le montant de la licence et reverserait ensuite une part fixe sur ces prestations aux différentes instances. Il y aurait aussi des conventions FFTT / ligues et ou comités sur des actions spécifiques entraînant un reversement d'une part supplémentaires.

Pour envisager cette évolution, un groupe de travail fédéral de 10 personnes a été constitué dont D. DE HAUTECLOQUE (CD38) et C. CHANTEREAU font partie.

Claude CHANTEREAU indique que la ligue du Grand-Est a d'ores et déjà mis en place un système équivalent en fixant des tarifs uniques qui doivent être appliqués par les comités de la nouvelle ligue.

Claude CHANTEREAU souhaite préparer la ligue à cette évolution et a établi un système de référence pour une unification des tarifs des articles suivants :

Licences promo et trad (sen + jeun)

Critérium fédéral (sen + jeun)

Championnats par équipes départementaux

Pour les mutations, comme la FFTT va modifier son organisation, il faut attendre 19/20.

Claude CHANTEREAU a rencontré tous les comités (deux l'ont été par conférence téléphonique). Chacun lui a fait part d'un avis favorable à ce système.

Claude CHANTEREAU interroge les comités sur l'opportunité de la mise en place d'un tel système en AURA dès 18/19 dans l'optique de préparer au passage au nouveau mode fédéral en 19/20.

Plusieurs questions sont posées :

- Question (D63) : Pour les comités qui ont actuellement un tarif nettement plus bas, comment expliquer aux clubs cette augmentation ?
- Réponse : en mettant en place une ligne « tarifaire » qui prendra le surplus et aura pour fonction de le reverser aux clubs, soit de façon systématique (tant par licence), soit sur la base de conventions d'objectifs diverses.
- Question (D15) : pourquoi ne pas attendre 19/20 pour passer directement au nouveau mode fédéral.
- Réponse : parce qu'il est préférable de « rôder » le fonctionnement et de préparer les clubs. Ce sera plus facile si nous le faisons dès maintenant avec la possibilité de comparer avec le système précédent.
- Remarque (D38) : le faire dès maintenant pourrait effectivement permettre de voir l'impact sur les clubs et de les préparer aux changements fédéraux.
- Remarque (Y. PIERRE) : ce nouveau fonctionnement a aussi pour avantage d'obliger à réfléchir la gestion financière en termes d'actions et non plus d'équilibrage parfois hasardeux entre les différents thèmes de l'activité.
- Question (D69) : il est difficile de prévoir un passage en 18/19 alors que les A.G. seront pour la plupart effectuées à la rentrée de septembre... Que se passera-t'il si les clubs refusent les nouveaux tarifs ?
- Réponse : c'est effectivement un souci. Toutefois, les textes ne prévoient pas que les tarifs soient approuvés. C'est une pratique habituelle qui satisfait les clubs, mais il faut aussi se souvenir que c'est le budget prévisionnel qui peut être approuvé, les tarifs n'étant qu'un élément du dit budget et il y a toujours une explication à faire lorsqu'on présente aussi bien le budget que les comptes et le bilan.

Les questions étant épuisées, Claude CHANTEREAU propose qu'un vote soit effectué sur la mise en application de ce mode de fonctionnement soit mis en application dès la saison prochaine. Les deux comités excusés (01 et 07-26) ont fait parvenir à Claude CHANTEREAU un mail indiquant leur accord sur le principe, mais après consultation des statuts, il est souhaité que ce soient les présidents présents, et uniquement les présidents, qui effectuent le vote.

Résultat du vote pour une mise en application dès la saison prochaine

- 3 pour
- 1 contre
- 2 abstentions : les CD 03 et 63

Résultat du vote pour une mise en application à partir de 19/20

- 1 pour

A partir de là, Claude CHANTEREAU propose l'organisation suivante :

Attendre que les comités 03 et 63 aient réalisé leur réunion de conseil et se soient déterminés, puis lancement d'un vote par e-mail. Si le vote est positif, les modalités, d'évolution seront communiquées à tous pour la prochaine saison.

8. Questions diverses

De Jean-Michel POULAT, sur les formations en arbitrage : le comité de l'Isère a connu de grosses difficultés en raison de l'indisponibilité de ses formateurs. Est-il possible que les formations soient disponibles sur d'autres comités, comment trouver les opportunités ?

Réponse : les formateurs d'autres comités se déplacent si nécessaire. Le calendrier est disponible sur le site et des formateurs proposent des formations en soirées. De même, il semble possible de réaliser des sessions de remise à jour par internet. Ces éléments sont prévus à l'ordre du jour de la réunion du Conseil.

De Philippe PLANQUE : y-a-t'il eu des réponses de clubs à l'appel à candidature pour tenir la buvette et monter la salle lors des mini-inter-ligues ?

Réponse : non, aucune. C'est donc l'équipe de la ligue qui va devoir prendre en charge ces postes.

Le problème qui reste toujours aussi important est le nombre d'arbitres à trouver.

Séance levée à 12 H.